

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 11 mars 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Ixassou le 11 mars 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 5 mars 2021.

Président de séance : Marc BÉRARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BÉRARD Marc N'a pas pris part au vote	BACH Fabrice-Sébastien	
		DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
		EUSTACHE Dany GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	CARRÈRE Bruno		
		LABÈGUERIE Marc		
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		SAINT ESTEVEN Marc		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio	DAGUERRE Mayie	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
	Soule		IRIART Jean-Pierre	
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André	ELGART Xabi		
	GOYTY Xalbat			
Pays de Bidache	AIME Thierry			
		LASSERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle	

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 18

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18

Décision n°2021-12 – Urbanisme : Avis sur le projet de création de la ZAD « trois couronnes » à BIDART

La Communauté d'Agglomération Pays Basque propose la création d'une ZAD 1,5 hectares, d'intérêt communautaire sur la commune de Bidart, dans le cadre du projet de renouvellement urbain dit « Eglise-Trois couronnes ».

Ce projet vise à conforter et recomposer le centre-bourg de Bidart : densification du secteur avec création d'un nouveau quartier (logements, activités, services dont un pôle médical), création d'espaces publics dans le prolongement de la réhabilitation de la place Atchoarena, liaison entre le centre historique et « le centre-bourg bas ».

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé la création d'une ZAD communautaire, en vue d'acquérir les terrains et de réguler les coûts fonciers. L'EPFL interviendra pour le compte de la CAPB.

Le SCoT BSL demande de recentrer le développement dans les tissus urbains les mieux équipés et les mieux desservis et de privilégier le renouvellement urbain. Ce projet est donc compatible avec le SCoT.

NB : le périmètre de la ZAD ne préfigure pas la zone effectivement constructible qui sera délimitée dans le futur PLUi.

Monsieur BÉRARD s'étant retiré, Monsieur CARRÈRE, Vice-Président, demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ CONSIDERE QUE la création de la ZAD « Trois couronnes » à BIDART répond aux objectifs du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, ainsi qu'aux principes qui guident Syndicat en matière de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Vice-Président,
Bruno CARRÈRE

